



Publication le 27 MARS 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2018-95

L'an **deux mille dix-huit**, le **treize mars**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2018

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : Mme VATAN à M. MARCONNET, Mme MARCEL à M. SAGET.

Monsieur Christophe DAMBRINE a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION LOCALE DE COOPERATION DE SECURITE PARTENARIALE POUR LES PARCS D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION DE NEVERS

Madame le Maire expose que les zones d'activités économiques constituent des espaces de vie, d'échanges et de consommations susceptibles d'être confrontés à des problèmes de sécurité.

Elles nécessitent par conséquent une attention particulière en matière de sécurité des personnes, des biens et des entreprises.

A l'initiative de Nevers Agglomération, une démarche de coopération a été engagée et développée entre les services de l'Etat, Nevers Agglomération, l'association ADENA regroupant à ce jour 23 entreprises des zones d'activités, les responsables des autres entreprises installées sur les parcs d'activités de

Varennnes-Vauzelles / Garchizy, du Bengy et de Nevers-Est ainsi que les maires des communes concernées.

Il est apparu que cette coopération demandait à être renforcée par une procédure normalisée et généralisée afin de mieux lutter contre les formes de malveillance et de délinquance sur ces espaces d'activités économiques.

A cet effet, une convention locale de coopération de sécurité est mise en oeuvre pour organiser le partenariat local entre les différents acteurs.

C'est pourquoi Madame le Maire propose de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention qui s'appliquera à compter de la date de sa signature et pour une durée indéterminée.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Varennnes-Vauzelles, le 15 mars 2018



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Isabelle BONNICEL".

Isabelle BONNICEL